

# ENQUÊTE SALAIRES

## Types de résultats

2016

### 1. Résultats enquête salaires partie métiers

#### ■ Présentation de l'enquête

L'UIMM réalise une enquête sur les rémunérations des salariés cadres et non-cadres auprès des entreprises de la métallurgie. Cette enquête permet des indications sur les salaires par métier.

L'échantillon étudié est de 1900 établissements de toutes tailles représentant 350 000 salariés.

#### ■ Exemple de résultats

Filières	Emplois génériques	Salaire annuel de base			Salaire annuel + primes			Effectifs
		1 <sup>er</sup> décile	Médiane	9 <sup>e</sup> décile	1 <sup>er</sup> décile	Médiane	9 <sup>e</sup> décile	
<b>Acheter - Commercialiser</b>								
<b>Achat</b>	Technicien achat	22 605	28 402	38 330	25 397	32 571	43 774	110
	Acheteur	25 717	36 292	55 106	29 185	39 539	60 124	800
	Responsable/ Directeur achat	32 400	50 503	79 890	36 000	55 531	89 006	540
<b>Produire - Réaliser</b>								
<b>Chaudronnerie Tôlerie Tuyauterie</b>	Opérateur NQ < 170	17 600	19 438	22 386	18 426	20 883	24 821	155
	Opérateur Q ( >=170 et <= 190)	18 364	20 748	24 370	20 271	23 207	28 111	1 592
	Opérateur HQ >= 215	20 002	23 588	28 411	22 495	26 283	32 271	2 187

### 2. Résultats de l'enquête sur les salaires non-cadres au 31 décembre 2016

#### ■ France entière

Les moyennes de salaires mensuelles ont été calculées sur une base horaire de 151,67 heures dans le mois.

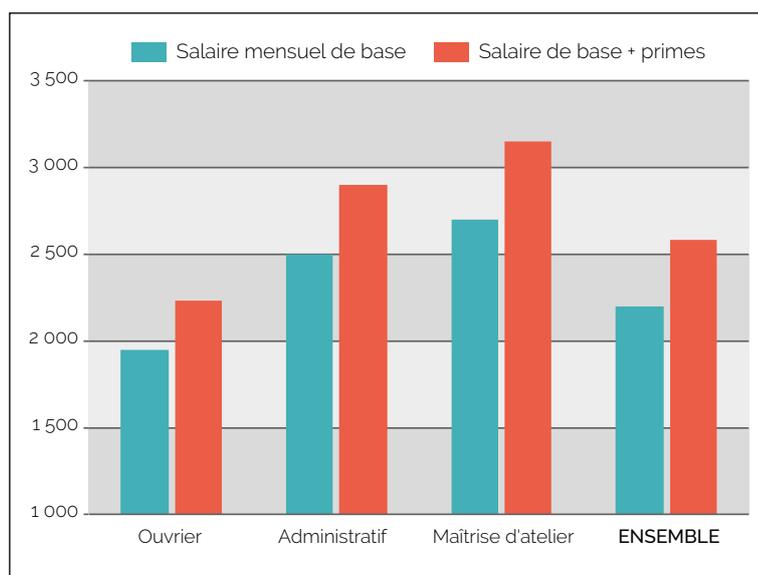
Le « salaire + primes » inclut les primes ayant caractère de complément de salaire: ancienneté, 13<sup>e</sup> mois, rendement, assiduité, objectifs, vacances, nuit, équipe, ...

Les primes ayant caractère de remboursement de frais, ainsi que l'intéressement et la participation sont exclues.

Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté n'ont pas été pris en compte dans le calcul du « salaire + primes ». Les moyennes de salaire calculées sur un effectif inférieur à 15 salariés ne sont pas indiquées.

## ■ Moyenne par catégorie

Catégorie	Salaire mensuel de base			Salaire de base + primes		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Ouvrier	1 951	1 984	1 789	2 230	2 273	2 031
Administratif	2 500	2 518	2 456	2 903	2 940	2 811
Maîtrise d'atelier	2 696	2 707	2 604	3 147	3 171	2 952
<b>ENSEMBLE</b>	<b>2 201</b>	<b>2 214</b>	<b>2 149</b>	<b>2 577</b>	<b>2 603</b>	<b>2 483</b>



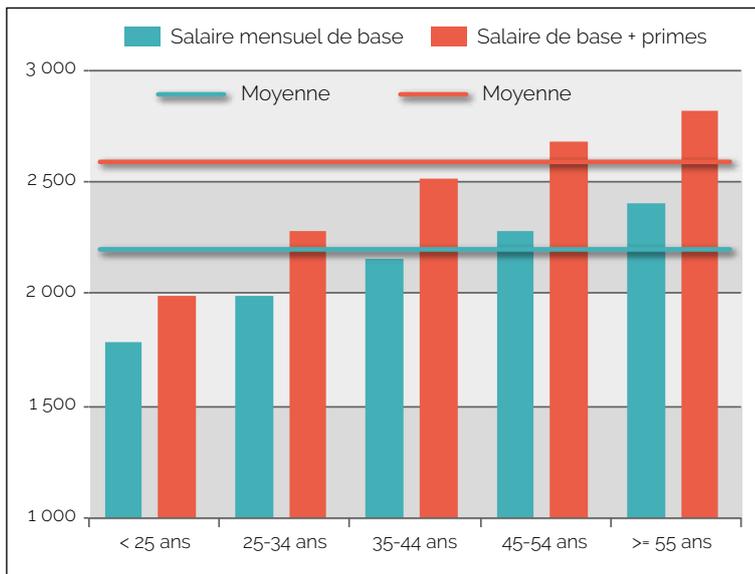
## Caractéristiques des répondants à l'enquête

Nombre d'établissements : 1 865

	Effectifs répondants					
	TOTAL		Hommes		Femmes	
Ouvrier <i>(y compris technicien d'atelier)</i>	162 059	57 %	134 677	48 %	27 382	10 %
Administratif <i>(y compris technicien hors atelier)</i>	96 902	34 %	68 571	24 %	28 331	10 %
Maîtrise d'atelier	23 024	8 %	20 522	7 %	2 502	1 %
<b>ENSEMBLE</b>	<b>281 985</b>	<b>100 %</b>	<b>223 770</b>	<b>79 %</b>	<b>58 215</b>	<b>21 %</b>

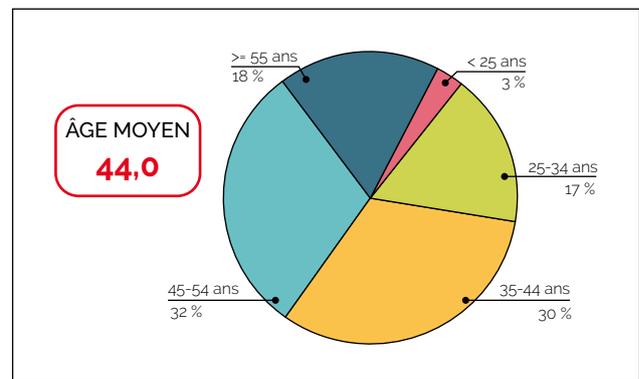
## ■ Moyenne par âge

Tranche d'âge	Salaire mensuel de base			Salaire de base + primes		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
< 25 ans	<b>1 784</b>	1 790	1 993	<b>1 997</b>	1 963	1 979
25-34 ans	<b>1 995</b>	1 997	1 986	<b>2 280</b>	2 291	2 223
35-44 ans	<b>2 152</b>	2 163	2 108	<b>2 516</b>	2 542	2 423
45-54 ans	<b>2 278</b>	2 305	2 188	<b>2 685</b>	2 728	2 546
>= 55 ans	<b>2 408</b>	2 446	2 282	<b>2 820</b>	2 874	2 650



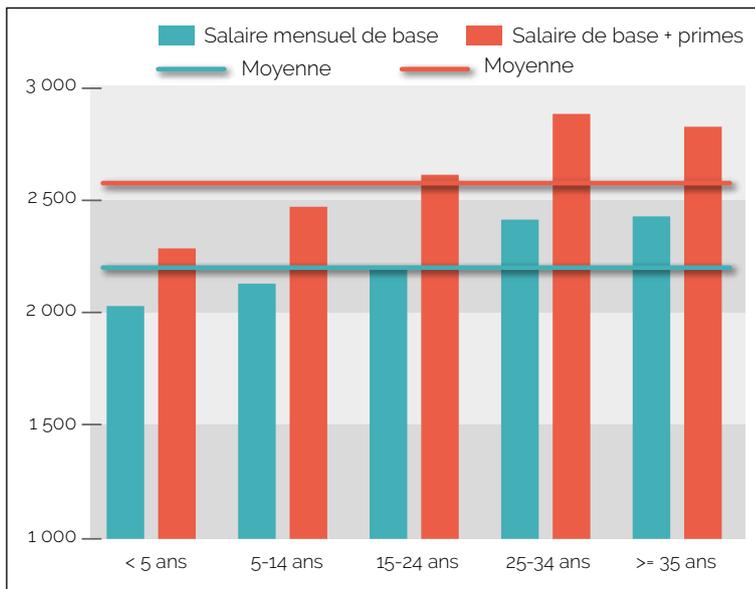
### Caractéristiques des répondants à l'enquête

Tranche d'âge	Salaires mensuels de base		
	Total	Hommes	Femmes
< 25 ans	3 %	2 %	0 %
25-34 ans	17 %	15 %	3 %
35-44 ans	30 %	24 %	6 %
45-54 ans	32 %	25 %	7 %
>= 55 ans	18 %	14 %	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>79 %</b>	<b>21 %</b>



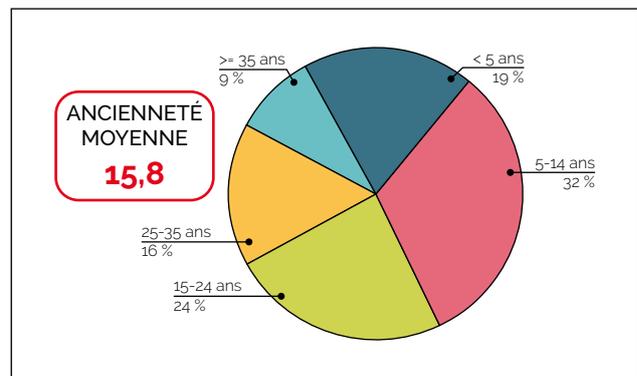
### ■ Moyenne par ancienneté

Tranche d'ancienneté	Salaires mensuels de base			Salaires de base + primes		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
< 5 ans	2 030	2 031	2 027	2 292	2 302	2 254
5-14 ans	2 132	2 143	2 096	2 476	2 499	2 399
15-24 ans	2 200	2 214	2 142	2 615	2 644	2 514
25-34 ans	2 420	2 444	2 327	2 881	2 921	2 734
>= 35 ans	2 429	2 457	2 320	2 831	2 870	2 683



### Caractéristiques des répondants à l'enquête

Tranche d'âge	Salaires mensuels de base		
	Total	Hommes	Femmes
< 5 ans	19 %	15 %	4 %
5-14 ans	32 %	25 %	7 %
15-24 ans	24 %	19 %	5 %
25-35 ans	16 %	13 %	3 %
>= 35 ans	9 %	7 %	2 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>79 %</b>	<b>21 %</b>



## 3. Les rémunérations des ingénieurs et cadres entre décembre 2015 et décembre 2016

### ■ Présentation de l'enquête

L'UIMM réalise une enquête sur les rémunérations des ingénieurs et cadres auprès des entreprises de la métallurgie. Cette enquête permet de mesurer la progression des rémunérations d'une année sur l'autre et de déterminer les niveaux annuels moyens. L'échantillon étudié est de 1 560 établissements de toutes tailles représentant 137 000 ingénieurs et cadres.

Tous les résultats sont présentés pour la France entière ainsi que pour l'Île-de-France et la Province.

Ces résultats concernent :

- l'évolution des rémunérations des ingénieurs et cadres entre décembre 2015 et décembre 2016,
- les rémunérations mensuelles brutes hors primes en décembre 2015 et en décembre 2016,
- les rémunérations annuelles 2016.

## ■ Évolution des rémunérations de décembre 2015 à décembre 2016

### • Progression des « présents-présents »

La notion de « présents-présents » s'appuie sur les **taux d'évolution des rémunérations** des ingénieurs et cadres présents à la fois en décembre 2015 et en décembre 2016. La progression des salaires est calculée de la façon suivante :

$$\text{Progression} = \frac{\sum_{i=1}^N (\text{Taux d'évolution})_i}{N} \quad \text{avec } N = \text{nombre d'ingénieurs et cadres présents en décembre 2015 et en décembre 2016 dont la rémunération aux deux dates est connue.}$$

Les résultats du calcul à structure constante donnent une image plus exacte de l'ensemble des évolutions individuelles. Tous les effets de promotion et de vieillissement sont intégrés dans ce calcul.

POSITION	France	Île-de-France	Province
I	3,2%	3,6%	3,0%
« Transposés »	2,1%	2,1%	2,1%
II	2,5%	2,5%	2,5%
IIIA	2,2%	2,1%	2,3%
IIIB	2,1%	2,0%	2,2%
IIIC	2,2%	2,2%	2,3%
Supérieure	NS	NS	NS
<b>Ensemble</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,4%</b>

### • Progression à statut constant

La notion de statut constant s'appuie sur les **taux d'évolution des rémunérations** des ingénieurs et cadres présents à la fois en décembre 2015 et en décembre 2016 et qui n'ont pas changé de position, de coefficient et de modalité de décompte du temps de travail entre les deux dates. La progression des salaires est calculée de la façon suivante :

$$\text{Progression} = \frac{\sum_{i=1}^N (\text{Taux d'évolution})_i}{N} \quad \text{avec } N = \text{nombre d'ingénieurs et cadres présents en décembre 2015 et en décembre 2016 tels que la position, le coefficient et le contrat sont les mêmes aux deux dates et dont la rémunération est connue.}$$

Les résultats du calcul à statut constant ne sont influencés ni par les déformations de structure, ni par les caractéristiques de la population.

France	Île-de-France	Province
2,2%	2,1%	2,2%

## ■ Rémunérations mensuelles brutes hors primes

Les résultats des tableaux ci-dessous correspondent au montant moyen, par position, des appointements mensuels bruts hors primes versés en décembre 2015 et en décembre 2016. Ces rémunérations mensuelles excluent les gratifications, primes ou indemnités différées de périodicité supérieure au mois : trimestrielle, semestrielle ou annuelle (ex : 13<sup>e</sup> mois).

### Rémunérations du mois de décembre 2015

POSITION	France	Île-de-France	Province
I	2 864 €	2 992 €	2 798 €
« Transposés »	3 520 €	3 518 €	3 521 €
II	3 989 €	4 084 €	3 938 €
IIIA	5 161 €	5 313 €	5 045 €
IIIB	6 716 €	6 911 €	6 476 €
IIIC	9 315 €	9 761 €	8 728 €
Supérieure	NS	NS	NS
<b>Ensemble</b>	<b>4 977 €</b>	<b>5 389 €</b>	<b>4 687 €</b>

### Rémunérations du mois de décembre 2016

POSITION	France	Île-de-France	Province
I	2 949 €	3 088 €	2 877 €
«Transposés»	3 592 €	3 588 €	3 593 €
II	4 082 €	4 178 €	4 030 €
IIIA	5 271 €	5 419 €	5 157 €
IIIB	6 850 €	7 043 €	6 614 €
IIIC	9 517 €	9 969 €	8 922 €
Supérieure	NS	NS	NS
<b>Ensemble</b>	<b>5 086 €</b>	<b>5 501 €</b>	<b>4 793 €</b>

### ■ Niveaux annuels bruts des rémunérations

Les résultats des tableaux ci-dessous correspondent au montant annuel moyen, par position, des appointements bruts versés en 2016. Ces rémunérations annuelles comprennent donc toutes primes, allocations forfaitaires (dirigeants de sociétés) ou indemnités ayant le caractère de complément de salaire, ainsi que les avantages en nature calculés selon l'évaluation retenue pour les déclarations fiscales.

### Niveaux bruts des rémunérations de l'année 2016

POSITION	France	Île-de-France	Province
I	38 198 €	39 942 €	37 285 €
"Transposés"	46 152 €	46 231 €	46 121 €
II	53 722 €	54 418 €	53 344 €
IIIA	70 294 €	71 513 €	69 385 €
IIIB	93 060 €	95 661 €	89 984 €
IIIC	140 309 €	145 707 €	133 329 €
Supérieure	NS	NS	NS
<b>Ensemble</b>	<b>68 417 €</b>	<b>73 681 €</b>	<b>64 740 €</b>